COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE BASKET DE LA MAYENNE
109 BIS, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN - 53000 LAVAL
02 43 53 57 41 - COMITE@BASKETMAYENNE.COM - WWW.BASKETMAYENNE.FR

RÈGLEMENT PARTICULIER U11

Art 1 : Généralités

Les joueurs participant à la rencontre doivent être obligatoirement licenciés.
Un coach mineur doit être accompagné d'une personne majeure référente.
Le coach n'est pas obligé d'être licencié.
Tous les joueurs doivent participer à chaque période durant la rencontre.
Équipe mixte possible. (Voir Article 4).
Un joueur ne peut effectuer qu'une rencontre par week-end.
Il n'y aura pas de classement suite aux rencontres.

Art 2 : Temps de jeu et terrain

4 périodes de 8 minutes décomptées avec 1 pause de 1 minute entre chaque période, sauf pour l'intervalle entre les périodes 2 et 3 qui sera de 5 minutes.
Pas de temps mort possible.
Changement de côté de terrain à la mi-temps (à la fin de la 2ème période).
Match qui se déroule sur un terrain classique.
Des paniers à 2.60 m.
Le ballon est de taille 5.
L'échauffement aura une durée de 15 minutes maximum.
Les lancers francs peuvent être tirés entre 4,60m (débutant) (ligne pointillée) et 5.60m (confirmé) (ligne des lancers francs) de l'aplomb du panier.

Art 3 : Décompte des points

Chaque panier réussi vaut 2 points.
Chaque lancer franc réussi vaut 1 point.
L'e-marque sera remplie normalement.
L'écart au tableau d'affichage ne doit pas dépasser 25 points.
Le match nul est autorisé.

Art 4 : Participation 4x4 ou 5x5

Équipe de 8 joueurs maximum.
En 4x4 si l'équipe comporte maximum 6 joueurs et en 5x5 si l'équipe comporte plus de 6 joueurs.

Équipe mixte possible :
* 2 garçons maximum sur le terrain en même temps en catégorie U11 Filles.
* 2 filles maximum sur le terrain en même temps en catégorie U11 Garçons.

Tous les joueurs doivent participer à toutes les périodes durant la rencontre.
Les noms, prénoms et numéros de licences complets des joueurs doivent être inscrits lisiblement. Pour le coach non licencié, le nom et prénom (voir tuto)

Art 5 : Changement de joueurs

Changement possible sur arrêt de jeu (sauf violation en zone arrière pour permettre la continuité du jeu).
Le joueur entré en jeu devra être inscrit sur l'e-marque.
Le coach est responsable des changements.

Art 6 : Règles MINIBASKET

Le club recevant assurera l'arbitrage, la tenue de table et un **délégué de club** devra être présent lors de la rencontre.

Avant chaque rencontre, une courte réunion doit avoir lieu entre le délégué de club, les deux coaches et les arbitres afin de se mettre d'accord sur les tolérances et adaptations concernant l'arbitrage, en fonction du niveau de chaque équipe. L'arbitrage doit être pédagogique.

Le coach est responsable de son équipe. Il se tient dans sa zone de banc et donne des conseils à ses joueurs de façon posée. Il se comporte de manière courtoise avec les officiels, les adversaires et le public. Tout débordement pourra entraîner son exclusion.

Le match commence par un entre-deux puis chaque période commence par une situation d'alternance.
Le code de jeu est rédigé à partir de 5 règles de bases :

- **La sortie de balle :** Respecter les limites du terrain
- **Le marcher :** Avoir une certaine tolérance selon le niveau des enfants
- **La reprise de dribble :** Après avoir arrêté de dribbler, on ne peut pas dribbler à nouveau
- **Le porter de balle :** La main ne doit pas se trouver sous le ballon
- **Le contact** : (Règlement FFBB)

* J'ai le droit pour défendre de me déplacer face à lui et de le gêner. Un contact avec mon torse est autorisé à condition de pas le faire en avançant vers lui.
* Je ne peux pas créer de contact avec mes bras, mes épaules, mes hanches ou mes jambes.
* Quand j'attaque, je ne peux pas heurter mon adversaire au torse ni étendre mes bras pour le tenir à distance

Expliquer au joueur fautif si nécessaire.

Les autres règles du code de jeu ne sont pas appliquées : Règles de 3, 5, 8 et 24 secondes, retour en zone, panier à 3 points, fautes d'équipe.

Afin de développer le jeu rapide, les arbitres ne toucheront pas le ballon sur remise en jeu en zone arrière, sauf après une faute.

La rencontre se terminera par un geste amical entre les enfants des deux équipes et entre les enfants et les officiels.
Elle sera suivie, dans la mesure du possible, d'un goûter rassemblant les deux équipes, les coaches, les arbitres et les parents.

L' e-marque devra être envoyé au Comité Départemental pour le lundi soir 23h59 maximum suivant la rencontre.

L'e-marque sera examiné par la Commission MINIBASKET pour :
- Vérifier que les joueurs sont licenciés (qualification et sur-classement)
- Vérifier que les équipes sont dans la bonne formule de compétition (écart au score)